

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-CORSE**75/2023**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2023

Nombre de membres

. Afférents au C.M.

19

. En exercice :

19

. Qui ont pris part à la  
délibération : 17

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-trois

et le sept décembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA et VOLELLI

Procurations : Mme BEGNIS à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à SCOTTO, Mr HLUSICKA à PAOLINI, FERRAGUTI à SEBASTIANI, SIMONETTI-MALASPINA à OLMETA et POLI à PONZEVERA.

Absents : Mr FEYDEL et Mr PANZA

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCATION  
30/11/2023DATE AFFICHAGE  
08/12/2023

Objet de la délibération :

Objet de la délibération**TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EXTENSION DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a présenté un projet évalué à 956 200 € HT en mars 2023 estimé par le bureau d'étude Pozzo Di Borgo.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre confiée en juillet dernier au bureau d'études GHIRLANDA, une récente estimation en phase DCE situe désormais les besoins de financement pour la seule partie travaux à 900 010,01 €, soit une différence de + 176 746,90 € par rapport à l'estimation initiale du bureau d'étude Pozzo di Borgo de novembre 2022.

Plusieurs évolutions et nouveaux postes de dépenses trouvent aujourd'hui leurs justifications objectives dans le caractère d'exemplarité qui a été progressivement conféré ces derniers mois au projet, et le souhait exprimé par la mairie de s'inscrire pleinement dans les objectifs de transition écologique porté par l'Etat.

La demande de financement globale porte sur l'ensemble des nouvelles dépenses ayant conduit au surcoût des 176 746,90 €.

Néanmoins la demande de financement adressée à la Collectivité de Corse, porte sur une dépense subventionnable de lots nouveaux pour un montant de 115 675,80 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE le projet et le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.